



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

ARRETE DU MAIRE

N° 2021-019

Portant règlementation d'accès au terrain de basket

Le Maire de la Commune de Châteaufort,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L2212-2 et L2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Considérant les travaux d'aménagement du « City-stade »,

Considérant qu'il convient de réglementer toutes mesures relatives à l'utilisation des terrains de baskets pour permettre le bon déroulement de l'opération et d'assurer la sécurité des usagers en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

A R R E T E

Art 1 :

Le terrain de basket sera **interdit au public du lundi 15 mars 2021 à partir de 8H00 au vendredi 23 avril 2021 à 17H00.**

Art 2 : Signalisation

Les services techniques procéderont à la mise en place de la signalisation.

Art 3 : Diffusion et exécution

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hameaux, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art 4 : Recours

Cet arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

Fait à Châteaufort, le 12 mars 2021

Le Maire
Patrice BERQUET



MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort

☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr